

Procès-verbal de la **RÉUNION ANNUELLE DU PAVILLON 310**

Tenue, vendredi le 15 février 2019 à 19:00 au Condo 316

Condo	Propriétaires	Parts en %	Présences
310	Michel Foster	10.27%	Procuration DM
311	Sylvie Ouellet	10.27%	Absent
312	Dany-Christine Girard / Steve Lambert	9.40%	En Personne
313	Dany-Christine Girard / Steve Lambert	12.48%	En Personne
314	Martin Pouliot	12.48%	En Personne
315	Lise Bouvier	9.40%	Absent
316	Denis Ménard	9.87%	En Personne
317	Claude Masson	7.98%	Absent
318	Claude Roland	7.98%	Procuration DM
319	Dany-Christine Girard / Steve Lambert	9.87%	En Personne
Présences pour Quorum			72.35%

Le quorum obtenu, la réunion a eu lieu

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour. *Ajouts au varia : Balcon au deuxième*
2. Lecture du rapport de l'administrateur et discussions *Lecture du rapport / éclaircissement*
3. Décisions
Aménagement extérieur arbustes, *Un montant maximal de \$250 fut voté pour l'amélioration visuelle de l'extérieur tel le remplacement des arbres morts près du stationnement*

Remplacement en 2019 des chauffe-eaux pour les condos 311-313-314-315-316-317 *Ceux qui ne sont pas en défaut devront faire parvenir une photo de la plaque du réservoir*

Varia : 1- Blocage de la pompe : *au prochain blocage il faudrait s'assurer que la pompe tourne du bon sens*

2- *Au printemps le perron au deuxième sera examiné et nettoyé afin de conserver la fibre de verre en condition*

3- *Une nouvelle loi soit la loi 141 adopté en juillet 2018 prévoit (Voir : <http://www.calegal.ca/index.php/fr/condo-actualites-2/163-adoption-du-projet->*

[de-loi-141-et-depot-du-projet-de-loi-401-changements-importants-et-nouvelles-obligations-pour-les-coproprietes-quebecoises](#)

o La création d'un troisième fonds d'auto-assurance obligatoire pour tous les syndicats de copropriétaires, de sorte que ces derniers puissent payer la franchise imposée par leur compagnie d'assurance, advenant une réclamation à la suite d'un sinistre. Doit être constitué du montant de la franchise soit un minimum de \$5,000. Puisque notre fond de prévoyance est de plus de \$10,000, nous commenceront en 2019 à mettre de côté pour ce nouveau compte.

o Obligation assurance responsabilité civile par chacun des copropriétaires il est résolu que chacun des copropriétaires fassent parvenir une copie de leur police d'assurance.

o Création d'un registre colligeant les améliorations apportées aux unités privatives Un formulaire à remplir est distribué

4. Adoption du budget 2019. *Il fut adopté sans changement ni opposition*
5. Élection de l'administrateur pour l'année 2019. *M. Martineau fut réélu*
6. Levée de l'assemblée *vers 18 :30*

Ci-joint : [Rapport des améliorations aux parties privatives](#)

